

rée à une commission royale; mais lorsque le Gouvernement confie à une telle commission toutes les questions que je viens d'énumérer, il se soustrait à ses responsabilités. Vu l'étendue de notre pays et la distance qui sépare les grandes agglomérations, il conviendrait de déléguer la question de la télévision à une commission; mais en surchargeant cette dernière d'une foule d'autres problèmes, on réduira considérablement son efficacité.

La commission projetée enquêtera sur l'activité des organismes du gouvernement fédéral qui s'occupent de la radio et du film. Voilà une façon, bien coûteuse peut-être, d'empêcher toute discussion de ces problèmes à la Chambre. On envisage ensuite l'étude de l'activité en matière de recherches, ce qui peut vouloir dire n'importe quoi. Peut-on me donner quelque idée du sens ou de la portée de ces mots? Et encore "la conservation de nos archives nationales, une bibliothèque nationale". Depuis des années, la presse et la population du pays ne cessent d'insister auprès du Gouvernement sur la nécessité d'établir une bibliothèque nationale. Il y a environ deux ans, au cours d'une discussion à ce sujet, on a affirmé ici même, et personne n'a mis en doute la véracité de l'affirmation que j'ai moi-même contrôlée auprès du bibliothécaire, que deux pays seulement ne possédaient ni bibliothèque nationale ni bibliothèques de l'État accessibles au public: le Canada et le Siam. Malheureusement, l'État minuscule du Siam a depuis lors décidé d'établir une bibliothèque nationale; nous sommes donc maintenant le seul pays à n'en pas avoir. On nous dit maintenant qu'il y a lieu de nommer une commission royale chargée de décider si nous devons ou non créer une bibliothèque nationale. Le Canada est-il à ce point dépourvu d'initiative qu'il nous faille recourir à de tels moyens?

Je poursuivrais bien, mais je crains de vous ennuyer en accaparant le temps de la Chambre.

Des voix: Poursuivez.

L'honorable Mme Fallis: Je pourrais traiter des initiatives visant "à enrichir notre vie nationale et à nous faire mieux comprendre la valeur de notre patrimoine national", sans doute en nouant des contacts avec des organismes étrangers. Merveilleuses sont les perspectives de vastes voyages faits en vue de trouver les moyens de se cultiver, car il faudra assurément aller à l'étranger afin de se

rendre compte des réalisations culturelles des autres nations. Les possibilités de ce genre sont presque illimitées. A-t-on vraiment la moindre idée du temps que la commission devra consacrer à ses fonctions ou de ce qu'il en coûtera au pays?

Quand j'aurai repris mon siège, qu'on ne se mette pas en frais de me débiter une tirade, comme on l'a fait aux Communes, afin de démontrer que l'homme ne vit pas que de pain et qu'il faut enrichir et stimuler la vie artistique et culturelle du pays. J'approuve entièrement ces objectifs, je le répète, et j'appuierai toute mesure raisonnable en vue de leur réalisation. La présente proposition, cependant, me semble déraisonnable.

Quelle est la raison d'être du Parlement? Pourquoi sénateurs et députés touchent-ils une indemnité? N'est-ce pas pour s'attaquer de leur mieux aux problèmes avec lesquels le pays est aux prises, afin de les résoudre au fur et à mesure qu'ils se posent? Grâce à la présente proposition, ministres et simples députés ne font que se soustraire à leurs justes responsabilités. Sauf une ou deux questions saillantes d'une vaste portée, je le répète, les sujets dont on saisira la commission sont nettement, à mon sens, la responsabilité des ministres et du Parlement, qui devraient y aviser.

Si le Gouvernement ne se sent pas à la hauteur de la tâche, on pourrait peut-être charger un comité du Sénat d'examiner ces questions. Le Sénat compte des personnes éminentes dans leur sphère particulière, des hommes d'expérience, clairvoyants et patriotes, des avocats qui ne le cèdent à aucun de leurs confrères. Rien ne saurait empêcher le Sénat de consacrer certains de ses loisirs à la solution de ces problèmes, exception faite, encore une fois, de deux ou trois questions plus ardues et, peut-être, plus controversables, qu'on pourrait déléguer à une commission royale. En prenant position conformément à ce principe, nous aiderons à motiver l'existence du Parlement, nous accomplirons certaines des fonctions expressément dévolues au Parlement et nous épargnerons plus ample fardeau au contribuable surchargé.

Des voix: Très bien!

L'honorable M. Howard: Honorables sénateurs, je propose le renvoi de la suite du débat à une séance ultérieure.

(La motion est adoptée.)

Le Sénat s'ajourne jusqu'à demain à 3 heures de l'après-midi.